



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 36469

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la proposition formulée dans le rapport intitulé « Engager le citoyen dans la vie associative » de l'institut Montaigne consistant à favoriser le bénévolat des demandeurs d'emploi afin d'accélérer leur retour sur le marché du travail. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle proposition.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Institut Montaigne intitulé « Engager le citoyen dans la vie associative » comporte dix recommandations dont celle de « favoriser le bénévolat des demandeurs d'emploi afin d'accélérer leur retour sur le marché du travail ». L'exercice d'une activité associative contribue évidemment, pour tout bénévole, à son épanouissement personnel, à développer ses compétences et à renforcer son insertion sociale. Ce sont là des qualités professionnelles intéressantes qu'un demandeur d'emploi peut faire valoir. Mais comme le souligne le rapport, toute mesure visant à favoriser le bénévolat, notamment des demandeurs d'emploi, ne peut être qu'incitative, le bénévolat demeurant une démarche individuelle et désintéressée. Valoriser auprès des entreprises et des recruteurs les qualifications acquises au sein des associations et les inciter à reconnaître davantage cette expérience comme le préconise le rapport de l'Institut Montaigne suppose de les faire connaître. Dans la même optique, et pour inciter les demandeurs d'emploi à tirer profit des bénéfices humains et professionnels accrus par l'exercice d'une activité bénévole, le Haut Commissaire à la jeunesse apporte son soutien au Passeport Bénévole réalisé par France Bénévolat. Il s'agit d'un document attestant de l'expérience bénévole reconnu, dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience, par l'Association pour la formation permanente des adultes (AFPA) et par l'ANPE, et qui ne devrait pas être remis en cause dans le cadre de sa fusion avec les ASSEDIC au sein du Pôle Emploi. Par ailleurs, le rapport préconise des partenariats entre le service public de l'emploi et les associations pour proposer aux demandeurs d'emploi intéressés des missions bénévoles appropriées. Pour inciter au bénévolat en aidant chacun à trouver la mission qui l'intéresse, le Haut Commissaire à la jeunesse apporte déjà un soutien aux associations qui facilitent la rencontre entre offres associatives et aspirations individuelles d'engagement et aux initiatives d'élaboration d'outils informatiques facilitant la découverte de missions bénévoles appropriées pour chacun.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36469

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10374

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3359